

## SEANCE DU 25 MARS 2021

NOM	PRENOM	PRESENT(E)	ABSENT(E)	EXCUSE(E)	DONNANT POUVOIR A
LEVOIR	Jean	X			
CUVILLIER	Jean-Michel	X			
CHAOUALI	Amina	X			
BONNELLIER	Benoît	X			
DUTKA	Maryline	X			
BRUYANNT	Aurélien	X			
CARAVAS	Clément	X			
LAUDE	Florence			X	Mme Amina CHAOUALI
LEMOINE	Romain	X			
MAQUAIRE	Claudine			X	Mme Maryline DUTKA
MARLOT-MATHIAS	Jessica			X	M. Laurent MARLOT-MATHIAS
MARLOT-MATHIAS	Laurent	X			
RISE	Isabelle	X			
SCOMBART	Jean-François	X			
VIGREUX	Aurore	X			

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation d'ajouter une délibération sur le projet de liaison Ferroviaire Roissy-Picardie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord.

#### 2021-14 BUDGETISATION BASSIN DE SAVIGNIES

Le Maire précise que suite à une erreur de calcul dans la base de la population et après vérification avec la préfecture. La délibération n° 202108 du Syndicat Intercommunal d'Exploitation du Bassin de Natation Scolaire de Savignies, doit être annulée et remplacée. Que les communes doivent de nouveaux délibérer. Il précise qu'il faut prendre une délibération pour le Syndicat Intercommunal d'Exploitation du Bassin de Natation Scolaire de Savignies, concernant la participation des communes pour l'année 2021. Il précise que la participation est d'un montant de 16499 €, , Il précise que cette somme est **défiscalisée**. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, de laisser cette somme de 16 499 € **défiscalisée pour l'année 2021** concernant la participation de la commune aux contributions de fonctionnement et d'investissement au SIE Bassin de Natation Scolaire de Savignies

#### 2021-15 FISCALISATION OU BUDGETISATION DE LA COTISATION DU SIEAB

Le Maire invite les membres présents à prendre connaissance de la contribution de la commune pour l'année 2021 que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération du Beauvaisis a voté lors de sa réunion le 03 Mars 2021.

Il est **essentiel** que le conseil municipal délibère pour continuer à défiscaliser la contribution de la commune uniquement pour l'entretien, du contrôle et du renouvellement des hydrants. Ce tableau tient compte de l'évolution des compétences du Syndicat en matière de défense incendie. De ce fait, il ne sera appelé en contribution que la somme nécessaire à l'entretien, au contrôle et au renouvellement des hydrants pour l'année 2021. Le Conseil prend note que le montant pour la commune est de 10164 € Le conseil à l'unanimité, certifie avoir pris connaissance du montant de la contribution communale pour 2021 relative à la compétence déléguée au SEIAB, décide de continuer à défiscaliser cette contribution.

#### 2021-16 RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE

Mme DUTKA qui précise que l'équipement global de la mairie est devenu obsolète. L'architecture du parc ne répond plus aux prérequis de l'éditeur du logiciel métier Berger Levrault, en conséquence, en cas de panne grave l'éditeur n'assure plus de support : - le système d'exploitation des postes de travail n'est plus maintenu par Microsoft depuis le 14 janvier 2020 ce qui représente une faille de sécurité. - les données ne doivent plus pouvoir être perdues par erreur de manipulation ou panne. Les besoins de la commune évoluent : - Il est nécessaire de minimiser l'usage du papier et de développer le recours à l'outil informatique pour centraliser au maximum les données afin de les partager tout en évitant la redondance, en garantissant leur actualisation et en les sécurisant. - Le logiciel métier va être de plus en plus exploité (numérisation des actes d'état civils, outils d'aide à la décision, développement du numérique dans les rapports avec les administrés et les familles...). - avec la pandémie, la Préfecture, sous l'instigation du 1er Ministre, incite à développer le télétravail. Le parc informatique de la commune doit donc être renouvelé et enrichi de solutions technologiques permettant de répondre aux évolutions prévisibles. Il ressort, après consultation de 4 prestataires de services informatiques locaux : CORTEX – ADICO – FIX Informatique et SAS Ulysse Network, que l'offre de la SAS Ulysse Network, 3 rue de Sebthual ZA les Champs Dolents à Beauvais est la plus intéressante en terme de rapport qualité/prix (cotation technique à 60%, financière à 40%). Que nous inscrivons la somme de 20 000 € au budget 2021 en prévision du renouvellement du parc informatique. Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 Voix pour et 1 abstention, décide d'accepter le devis de SAS Ulysse Network et autorise le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires relatifs à cette acquisition.

#### 2021-17 ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE THELLOISE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Le Maire

expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles : Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux). Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance). Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise. Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

## **2021-18 PROJET DE LIAISON DE FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a un projet de liaison de ferroviaire Roissy-Picardie – Qu'il faut donner un avis sur le dossier du projet soumis à l'autorité environnementale « Roissy-Picardie ». C'est un projet de maillage du réseau ferroviaire devant permettre la mise en place de services TGV au départ d'Amiens, et de services TER cadencés depuis Compiègne, Creil, Beauvais et Amiens vers Roissy-Charles-de-Gaulle. Ces services TER constitueront une véritable alternative à la voiture individuelle pour les nombreux Beauvaisins, Picards et franciliens travaillant sur le Pôle d'emploi de Roissy ou devant accéder à la plateforme aéroportuaire. Les protocoles conclus en 2017, entre l'État, la Région Hauts-de-France, onze collectivités de l'Oise -dont la communauté d'agglomération du Beauvaisis- et de la Somme et SNCF Réseau - ainsi qu'avec SNCF mobilités pour le protocole d'intention de desserte, prévoient un double service TGV et TER adapté aux besoins de déplacement à courte et longue distance, avec : - une desserte quotidienne mixte TGV+TER sur Amiens : 2 allers retours TGV intersecteurs et 3 allers retours TER pour une correspondance à Roissy TGV ; - complétée par une desserte TER région Hauts-de-France sur Creil et Compiègne, avec une large plage horaire dans la journée et un service renforcé en heure de pointe (fréquence à la demi-heure en heure de pointe sur la section Creil-Roissy et à l'heure sur la section Compiègne-Roissy – 6 allers retours entre Creil et Roissy TGV, 17 allers retours entre Compiègne, Creil et Roissy). Ces dessertes s'ajouteront aux circulations existantes sur le réseau avec origine/destination Paris gare du Nord. Elles seront assurées par du matériel roulant à grande vitesse exploité sur le réseau national (pour les TGV) et du matériel roulant TER déployé par l'autorité organisatrice des mobilités (région Hauts-de-France). Une décision ministérielle du 28 août 2020 a confirmé la mise en service de la phase 1 du projet à l'horizon 2025. Et le 13 janvier 2021, SNCF-Réseau a été autorisée à soumettre ce projet à enquête publique, sous la responsabilité d'une commission composée de cinq personnes qualifiées nommées par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise. À l'intersection des flux économiques, et à proximité d'un des pôles européens les plus importants, le projet Roissy Picardie est une chance pour le territoire en matière économique, d'emploi, de transport, d'habitat... En offrant à la Région des Hauts de France une nouvelle opportunité d'ouverture de son territoire sur le Pôle économique de Roissy-Charles-de-Gaulle, ce projet d'avenir pour la mobilité de milliers d'usagers permet le développement de nouvelles connexions internationales pour tout le Département de l'Oise. Il permet aussi de raccorder le Beauvaisis via Creil, au réseau du Grand Paris Express, ouvrant un accès facilité aux grands pôles d'emplois franciliens que le GPE desservira à partir de la ligne 17, sans passer obligatoirement par la Gare du Nord. Cette infrastructure majeure, qui ne peut être que bénéfique à notre territoire, doit voir le jour. La communauté d'Agglomération du Beauvaisis se prononce très favorablement à sa réalisation et appelle également l'ensemble des communes de son territoire à se mobiliser, pour abonder de contributions le registre de l'enquête publique qui sera mis en ligne sur le site Roissy-Picardie : [www.roissypicardie.enquetepublique.net](http://www.roissypicardie.enquetepublique.net) Les élus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis invitent de la même manière les habitants, les collectifs citoyens et les usagers à se prononcer en faveur du projet lors de l'enquête publique qui se déroulera du 23 février au 6 avril 2021. La commission plénière du jeudi 12 février 2021 a émis un avis favorable. Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29, Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2021-16178 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie,

Il est proposé au conseil communautaire : - d'adopter cette délibération en faveur du barreau Roissy Picardie ; - d'autorise la Présidente ou le vice-président délégué à signer les actes nécessaires à la prise en compte de cet avis par la commission d'enquête publique.

Après avoir ouï cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité, donne un avis favorable pour adopter cette délibération en faveur du barreau Roissy Picardie ; - d'autorise la Présidente ou le vice-président délégué à signer les actes nécessaires à la prise en compte de cet avis par la commission d'enquête publique.